



Commune de **GRUSSENHEIM**

Projet de Rénovation & Mise en Accessibilité de la Mairie et des Ecoles maternelle & primaire

Marché de travaux

Acte d'engagement – AE

LOT 00 : DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS

*Travaux préalables de Désamiantage – Démolitions préalables aux futurs travaux
de Rénovation & mise en accessibilité de la mairie & de l'Ecole maternelle + primaire*

Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Procédure adaptée et négociation éventuelle

Architecte mandataire_

.....Cabinet SD MULLER.

BET structures

.....Hagenmuller

BET fluides

.....IMAE

Economiste

.....ETIBAT

Coordonnateur OPC

..... Cabinet SD MULLER.

Contrôleur technique

.....APAVE

Coordonnateur SPS

.....APAVE

L'entrepreneur :

A Grussenheim , le

Le Maire :

Martin Klipfel

Le candidat remplit un Acte d'Engagement pour chaque variante.

OPTIONS / VARIANTES

Cet acte d'engagement correspond à :

- la solution de base unique à la consultation
- à une ou des option (s)
- à une ou des variante (s) (Variantes non autorisées)

Article 1 – Procédure et forme du marché

Le présent marché public est passé selon la procédure adaptée puis négociée en vertu de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée de l'agence d'architecture mandataire SD MULLER ainsi que de 3 cotraitants.

Article 2 – Identification de l'acheteur

<p>M. le Maire de la commune de GRUSSENHEIM 25 Grand'rue 68320 GRUSSENHEIM Tél. +33 389 71 62 47 Email : mairie@grussenheim.fr</p>
--

Pouvoir Adjudicateur représenté par : Monsieur le Maire de GRUSSENHEIM

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Monsieur le Maire de GRUSSENHEIM, aux coordonnées ci-dessus

Comptable assignataire des paiements

M. le Trésorier Principal de COLMAR MUNICIPALE – Cité Administrative – 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX

Imputation budgétaire : 2313

Article 3 – Délai de paiement

Le délai maximum de paiement sur lequel l'acheteur s'engage est de 30 jours, conformément à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 (version consolidée au 18 octobre 2016). Le point de départ du délai global de paiement prévu aux articles 54 et 55 de la loi du 15 mai 2001 est la date de réception de la demande de paiement visée par le Pouvoir Adjudicateur, habilité à cet effet.

Article 4 – Engagement du candidat

Je soussigné, M.(Nom et Prénom)

agissant pour mon propre compte

agissant en tant que mandataire du groupement pour l'ensemble des entrepreneurs groupés **solidaire** qui ont signé la lettre de candidature en date du

agissant au nom et pour le compte de la Société

.....
..... (Intitulé complet et forme juridique de la société)

au capital de

ayant son siège social à

immatriculé à l'I.N.S.E.E.

✓ numéro d'identité d'établissement (S.I.R.E.T.) :

✓ code d'activité économique principale (A.P.E.) :

✓ numéro d'inscription :

• au registre du commerce et des sociétés de

• au répertoire des métiers de

- après avoir pris connaissance des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés

- après avoir établi les déclarations prévues aux articles 44, 45, 48 et 50 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 m'engage sans réserve, conformément aux documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux me concernant aux prix ci-après définis.

Article 5 – Prix

5.1. Objet du marché

Projet de

5.2. Prix du marché de base :

les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois au cours duquel le titulaire a signé son acte d'engagement, ce mois est appelé M0.

L'évaluation des travaux du présent lot, telle qu'elle résulte de la décomposition du prix total est : M0 valeur novembre 2018.

TOTAL en € hors TVA

TVA au taux de 20 %

Montant en € TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....Euros TTC.

5.3. Remise

Une remise de % d'un montant de € HT
est consentie par l'entreprise dans les conditions suivantes :

.....
.....
.....

Conformément au règlement de la consultation, les offres sont examinées lot par lot. **Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.**

TOTAL en € HT , ...
comprenant la remise

TVA au taux de 20 % (€)

NOUVEAU MONTANT en € TTC , ...

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....Euros TTC.

5.4. Option (s)

Les prix ci-dessous correspondent à des options décrites dans le CCTP et autorisées par le règlement de la consultation. **Ce paragraphe devra obligatoirement être renseigné pour que les options puissent être prises en compte.**

N°	Désignation	Prix € HT	Prix € TTC
.....
.....
.....
.....

5.5. Négociation

Une remise de % d'un montant de € HT
est consentie par l'entreprise dans les conditions suivantes :

.....
.....
.....

TOTAL en € HT , ...
Comprenant la phase de négociation

TVA au taux de 20 % (€)

NOUVEAU MONTANT en € TTC , ...

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
.....
..... Euros TTC.

5.6. Montant du marché attribué

Chapitre rempli par le maître d'ouvrage après décision du choix des options retenues et de la nouvelle offre suite à la négociation

NOUVEAU TOTAL en € hors TVA
Y compris la remise, les options retenues par le maître d'ouvrage et la négociation

TVA au taux de 20 % (€)

NOUVEAU MONTANT en € TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
.....
.....
..... **Euros TTC.**

Article 6 – Paiements

6.1. Compte à créditer : joindre un RIB ou RIP

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- ° du compte ouvert au nom de
- ° sous le numéro :

	banque :
	centre de chèques postaux de :
	Trésor Public :

- ° à

6.2. Mode de règlement : le mandat administratif

6.3. Bénéfice de l'avance (article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

je ne renonce pas je renonceau bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) lorsque le marché est supérieur à 50 000 € HT.

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance forfaitaire.

6.4. Délai d'exécution du marché_ LOT 00

Le délai d'exécution des travaux est fixé à :

Délai d'exécution : 10 semaines (y compris préparation & Plan de retrait)
à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de commencement des travaux :

14 Janvier 2019 (plan de retrait)

11 Février 2019 (vacances scolaires) – Travaux de désamiantage

NB : les travaux de désamiantage intégreront impérativement les deux semaines de vacances scolaires du 09/02/19 au 25/02/19

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux sera notifié à l'entreprise titulaire du lot.

Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui ont été occupés par le chantier ne sont pas compris dans la période d'exécution.

6.5. Durée de validité de l'offre

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **cent vingt jours (120)** à compter de la date limite de remise des offres. Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent Acte d'Engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation.

6.6. Origine des fournitures

- Pays de l'Union européenne, France comprise ;
- Pays signataire de l'accord GATT relatif aux marchés publics (Union européenne exclue) (1) ;
- Autre.

Fait en un seul exemplaire original

A le

Signature et du cachet du candidat habilité à signer le marché

¹¹ Autriche, Canada, Corée, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Suède, Suisse

REPONSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre établie en un seul original est acceptée :

en ce qui concerne le présent lot, pour un montant de€ HT

Dont :	N° Prestations complémentaires ou alternatives retenues

Le présent acte d'engagement comporte en annexe,

- a) ayant valeur contractuelle, les documents particuliers suivants :
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui fixe les dispositions administratives propres au marché
 - les plans phase PRO y compris détails, joints au dossier de consultation des entreprises
 - le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), qui fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché.
 - le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC)
 - l'état des prix forfaitaires à l'exclusion des quantités
 - le/les éventuels contrats de sous-traitance
 - le calendrier d'exécution
 - le/les éventuels contrats de sous-traitance

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

- b) ayant valeur **commune**, les documents particuliers suivants :
- la notice de sécurité
 - le rapport initial du bureau de contrôle
 - le document « décomposition des tâches de maîtrise d'œuvre » approuvé par les quatre organisations professionnelles : CICF - SYNTEC INGENIERIE - UNAPOC – UNTEC fera foi.

- c) n'ayant pas de valeur contractuelle, à l'exception des prix unitaires :
- les quantités de l'état des prix forfaitaires

le marché a été reçu par
le Contrôle de Légalité le :

A
le
Signature du pouvoir adjudicateur,

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES (1)

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire, pour être remise à l'établissement de crédit en cas de nantissement ou de cession de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises, en ce qui concerne :

	la totalité du marché (2)
	la partie des prestations évaluées à soit € HT que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
	la partie des prestations évaluées à soit € HT devant être exécutées par en qualité de :
<input type="checkbox"/>	co-traitant
<input type="checkbox"/>	sous-traitant.

A, le (3)

Signature

Annotations ultérieures éventuelles :

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à :

soit € HT

A, le (3)

Signature

- (1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.
- (2) Cocher la case inutile
- (3) Date et signature originales

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A....., le

Signature et cachet de l'entrepreneur

ACTE SPECIAL

Annexe n° 01 à l'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

Désignation du ou des sous-traitants sous forme d'acte spécial dûment signé comportant le détail d'exécution des tâches et les montants financiers respectifs, donc de ceux à régler directement aux sous-traitants.

1. Marché :

.....
.....

Titulaire :

.....

Objet :

.....

2. Prestations sous-traitées :

Nature :

.....

Montant en Euros HT :

.....

3. Sous-traitant :

Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société

.....

Adresse

.....

Téléphone :

Télécopie :

Inscrite au Registre de Commerce de

Sous le n° :.....

Identifiée sous le n° SIREN :.....

N° SIRET :

.....

Code APE :

.....

Compte à créditer :.....

Compte n° :.....

Etablissement bancaire :.....

Ouvert sous le nom de :.....

(Joindre obligatoirement un RIB)

4. Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....

.....

Mois d'établissement des prix :.....

Modalités de révision des prix :.....

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....
.....
.....

Personne habilitée à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :.....

5. Comptable assignataire des paiements

.....

A....., le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur :

A....., le

Signature et cachet de l'entrepreneur :

A....., le

Signature du mandataire :